

COMMUNE DE MARVILLE



PERMISSION DE VOIRIE – ARRÊTÉ DE CIRCULATION DEMENAGEMENT RUE DE CREDON

Le maire de la commune de Marville

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et 2 ;
VU le Code de la Voie routière ;
VU le code de la route et notamment les articles R 411-8 ;
VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière livre I -; quatrième partie, huitième partie (signalisation temporaire) ;
VU la demande de l'entreprise DEMENAGEMENTS BAUCHOT SARL du 19 mars 2024 ;
CONSIDERANT que le déménagement au 7 rue de Crédon à Marville (55600) va créer une gêne aux usagers et qu'il y a lieu d'adopter des restrictions à la circulation sur cette rue.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le pétitionnaire est autorisé à stationner, au 7 rue de Crédon, un véhicule de déménagement de 19 tonnes tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader de quelque manière que ce soit ladite rue et en laissant une voie de circulation ;

ARTICLE 2 : La présente permission de voirie est valable le 29 mars 2024 de 7h30 à 17h30, heure à laquelle elle expirera de plein droit ;

ARTICLE 3 : Pendant la durée de la présente permission, la stationnement sera interdit sauf le camion et la remorque nécessaire au déménagement et la circulation déviée sur une voie ;

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} et 8^{ème} partie), sera mise en place et entretenue par le pétitionnaire sous le contrôle de la gendarmerie de Montmédy ;

ARTICLE 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 4 ci-dessus ;

ARTICLE 6 : M. le Maire de la commune de Marville est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant de Gendarmerie de Montmédy
- Au pétitionnaire.

Fait à Marville, le 26 mars 2024

André JULLION
Maire de Marville

